

ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français
SIEGE : Clos Babuty, 27 avenue Jean Jaurès
74100 AMBILLY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

OBJET :

Séance du 28 septembre 2018

DESIGNATION D'UN
REPRESENTANT
DU POLE
METROPOLITAIN
AU SEIN DES
ASSEMBLEES
GENERALES ET DU
CONSEIL
D'ADMINISTRATION
DE LA SPL AGENCE
ECOMOBILITE
SAVOIE MONT-
BLANC

N° CS2018-28

Nombre de délégués
titulaires
en Exercice : 43
Nombre de délégués
Présents : 26
Pouvoirs : 1

L'an deux mil dix-huit, le vingt-huit septembre à douze heures, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni à Archamps à la Communauté de communes du Genevois sous la présidence de Monsieur Jean DENAIS, Président,

Convocation du : 21 septembre 2018

Secrétaire de séance : Jean NEURY

Membres présents :

• Délégués titulaires :

M. Antoine BLOUIN – M. Michel BOUCHER – M. Gabriel DOUBLET – M. Christian DUPESSEY – M. Denis MAIRE – M. Jean-Luc SOULAT – M. Hubert BERTRAND – M. Christophe BOUVIER – Mme Aurélie CHARILLON – M. Patrice DUNAND – M. Daniel RAPHOZ – M. Dominique BONAZZI – M. Joseph DEAGE – M. Jean DENAIS – M. Jean NEURY – M. Claude BARBIER – M. Michel MERMIN – M. Antoine VIELLIARD – M. Stéphane VALLI – M. Gilbert ALLARD – M. Marin GAILLARD – M. Jean-François CICLET

• Délégués suppléants :

Mme Marie-Antoinette MOUREAUX, suppléante de M. Patrick PERREARD - M. Christian AEBISCHER, suppléant de M. Guillaume MATHELIER – M. Jean-François OBEZ, suppléant de M. Vincent SCATTOLIN – M. Michel DE SMEDT, suppléant de M. Pierre-Jean CRASTES

• Délégués représentés :

M. Jean-Pierre MERMIN donne pouvoir à M. Stéphane VALLI

• Délégués excusés :

M. Bernard BOCCARD – M. Guillaume MATHELIER – Mme Muriel BENIER - M. Etienne BLANC –

Mme Judith HEBERT – M.

M. Jean-Pierre MERMIN – M. Patrick PERREARD –

M. Louis FAVRE

DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DU POLE
METROPOLITAIN AU SEIN DES ASSEMBLEES GENERALES ET
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SPL AGENCE
ECOMOBILITE SAVOIE MONT-BLANC

Conformément aux dispositions de l'article 36 du projet de statuts, tout Actionnaire a le droit de participer aux assemblées générales ou de s'y faire représenter, quel que soit le nombre de ses actions. Chaque Actionnaire nomme à cet effet son représentant et un suppléant.

En vertu des articles 15 et 51 du projet de statuts, le conseil d'administration de la SPL est composé de dix-huit administrateurs dont un pour le Pôle métropolitain du Genevois français.

Le Pôle métropolitain du Genevois français est donc invité, conformément à ces dispositions, à désigner son représentant au sein des assemblées générales et du conseil d'administration, ainsi qu'un suppléant.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L1524-5, L1531-1, L2121-33 et L2121-21,

Vu le Code de commerce, notamment son livre II,

Vu les projets de statuts et de pacte d'actionnaires,

Monsieur le Président propose les candidatures de :

- Monsieur Stéphane VALLI pour le poste de représentant titulaire au sein des Assemblées d'actionnaires et du Conseil d'administration de la SPL Agence Ecomobilité Savoie Mont-Blanc ;
- Monsieur Jean NEURY pour le poste de représentant suppléant au sein des Assemblées d'actionnaires de la SPL Agence Ecomobilité Savoie Mont-Blanc

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **DESIGNE** Monsieur Stéphane VALLI en qualité de représentant titulaire du Pôle métropolitain du Genevois français au sein des Assemblées d'actionnaires et du Conseil d'administration de la SPL Agence Ecomobilité Savoie Mont-Blanc ;
- **DESIGNE** Monsieur Jean NEURY en qualité de représentant suppléant du Pôle métropolitain du Genevois français au sein des Assemblées d'actionnaires de la SPL Agence Ecomobilité Savoie Mont-Blanc ;
- **AUTORISE** le représentant du Pôle métropolitain du Genevois français au sein du conseil d'administration à occuper toute fonction qui pourrait lui être confiée à ce titre, ainsi que toutes autres fonctions ou mandats spéciaux qui lui seraient confiés, par le conseil d'administration ou le président du conseil d'administration en application des statuts de ladite société.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le

08 OCT. 2018

Publié ou notifié le

08 OCT. 2018

Le Président,
Jean DENAIS

